

11 AU 13 AVRIL 2020

COURSE INTERNATIONALE PAR ETAPES

TOUR DU LEMAN JUNIORS

Trophée Franco - Suisse de Cyclisme sur route



1ère étape: CLM Illarsaz (Canton du Valais) - Aigle (Canton de Vaud)

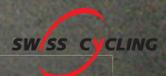
2ème étape: Course en ligne Le Biot - Bellevaux - Hirmentaz (Département de Haute - Savoie)

3ème étape: Course en ligne Dardagny (Canton de Genève) - St Genis-Pouilly (Département de l'Ain)



informations et inscriptions

www.tourdulemanjuniors.ch





CONSEIL DU LEMAN
Leader Classement Général



CONSEIL DU LEMAN
Meilleur junior issu d'un club du bassin lémanique



CENTRE MONDIAL UCI
Maillot du plus combatif (chaque étape)



HOTEL LES MOINEAUX
Leader du Classement de la montagne



Phillipe Simonet
Leader Classement par points



DOM CYCLE
Leader Classement Général des Jeunes (juniors 1)

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES

DU 11 au 13 AVRIL 2020



**CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE**

Le mot du Conseil du Léman

Le Conseil du Léman est heureux de soutenir cette nouvelle édition du Tour du Léman Juniors, qui fédère chaque année une centaine de coureurs, venus des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, et des cantons de Vaud, du Valais et de Genève, mais également d'autres pays comme l'Italie.

Réunis autour d'un même défi sportif, les coureurs sillonneront, durant 3 jours, les routes des 5 entités du Conseil du Léman, défendant à la fois les couleurs de leur territoire, mais également des valeurs partagées, de dépassement de soi, de respect, de probité, qui font la force de cette compétition.

Le Conseil du Léman tient à saluer le travail collégial des organisateurs de cette épreuve sportive de haut niveau, et à remercier les bénévoles des fédérations suisses et françaises de cyclisme, qui conçoivent chaque année un parcours et des épreuves (course en ligne, course de côte, contre la montre) appelant chacun à se dépasser dans sa spécialité.

Au travers des manifestations sportives qu'il soutient, le Conseil du Léman entend renforcer la connaissance mutuelle des habitants du bassin lémanique, favoriser leur rencontre et leur rapprochement. C'est dans cet esprit qu'un maillot aux couleurs du Conseil du Léman, le principal sponsor de l'épreuve, a été créé cette année pour récompenser le meilleur coureur issu d'un club de la région lémanique.

Le Tour du Léman juniors en est une illustration concrète et vous êtes invités à venir nombreux les 11, 12 et 13 avril 2020, pour soutenir nos jeunes coureurs âgés de 17-18 ans, dans un esprit d'amitié, de partage, et d'ouverture.

Le Conseil du Léman est un organisme de coopération franco-suisse fondé en 1987 et composé du Département de l'Ain, du Département de la Haute-Savoie, du Canton de Vaud, du Canton du Valais et du Canton de Genève. Le Conseil du Léman cherche à promouvoir les relations transfrontalières sur le bassin lémanique et à initier des projets communs de coopération franco-suisse. Il est organisé en quatre commissions : Jeunesse et Culture, Economie, Tourisme et Population frontalière, Environnement et Mobilité.

TOUR DU LÉMAN JUNIORS
TROPHÉE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME

Palmarès du Tour du Léman

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
2019	FARAVELON Boris (FRA)	ELAIN Kilian (FRA)	LABROSSE Jordan (FRA)
2018	BAUDIN Alex (FRA)	LECLAINCHE Gwen (FRA)	CAPERON Remi (FRA)
2017	THIEBAUD Valère (SUI)	CAPRON Rémi (FRA)	SANTAROMITA Alessandro (SUI)
2016	FROIDEVAUX Robin (SUI)	JARNET Maxime (FRA)	STEIGER Til (SUI)
2015	PRIMOZIC Jaka (SLO)	SIVAKOV Pavel (RUS)	BISSEGER Stefan (SUI)
2014	LAFAY Victor (FRA)	MÜLLER Patrick (SUI)	SCHAEPPI Martin (SUI)
2013	PARET-PEINTRE Aurélien (FRA)	ROCHAS Rémy (FRA)	RASCLE Teddy (FRA)
2012	HAMBROOK Sean (NZL)	GOULOT Kevin (FRA)	BOUVET Thomas (FRA)
2011	BOHLI Tom (SUI)	RICHARD Marc (FRA)	LIENHARD Fabian (SUI)
2010	PELLAUD Simon (SUI)	GUILLAUME Théo (FRA)	COMPARAT Alban (FRA)
2009	CHENAUX Adrien (SUI)	HUGENTOBLER Grégory (SUI)	HUGENTOBLER Loïc (SUI)

URGENCES

SUISSE No tél. 144

FRANCE No tél.112

HÔPITAUX

1ère Etape

Hôpital Riviera-Chablais, Route du Vieux Séquoia 20, **Rennaz**, 058 773 21 12

2ème Etape

Hôpitaux du Léman, Site Georges Pianta, 3, Av. de la Dame, **Thonon-Les-Bains**, 04 50 83 20 20

3ème Etape

Hôpitaux Universitaires Genève Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, **Genève**, +41 (0)22 372 33 11
Site ST Julien, Chemin du Loup , **St Julien en Genevois**, 04 50 49 65 65



Le Comité d'organisation

Comité de pilotage

Bérengère RANGIER	Chargée de mission au Conseil du Léman
Estelle BONNARD	Administration et Protocole
Rachel CORNAZ	Secrétariat
Marie Pierre MALLEY	Trésorerie
Georges-André BANDERET	Représentant de l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise
Marcel COMBREMONT	Webmaster et Photographe
Loïc HUGENTOBLER	Président de l'Union Vélocipédique Genevoise
Christophe JACQUEMET	Responsable motos
Steve MORABITO	Président de la Fédération Cycliste Valaisanne
Vincent PRUDENTINO	Président de l'UC Gessienne
Jean-Yves VOISIN	Président du Comité FFC de la Haute Savoie

Directeur de l'organisation : Jean-Yves VOISIN +33 7 87 80 77 14 marie-louise.voisin@wanadoo.fr

Organisateurs d'étapes

1	Cyclophile Aigle	Roger Beney, Président
1	Union Cycliste Montheysanne	Yves Clapasson, Président
2	Comité départemental de la Haute-Savoie	Jean-Yves Voisin, Président
3	Union Vélocipédique Genevoise	Loïc Hugentobler, Président
3	Union Cycliste Gessienne	Vincent Prudentino, Président

Speaker : Emmanuel Chaussard

Résultats : Chronoromandie

Comité d'honneur

Monsieur Guy Larmanjat	Président du CDL de 2011 à 2013
Monsieur Jacques Melly	Président du CDL de 2014 à 2015
Madame Virginie Duby-Muller	Présidente du CDL de 2016 à 2017
Monsieur François Longchamp	Président du CDL en 2018
Monsieur Antonio Hodgers	Président du CDL en 2019
Monsieur Pascal Brouillis	Président du CDL en 2020

Programme Samedi 11 Avril 2020

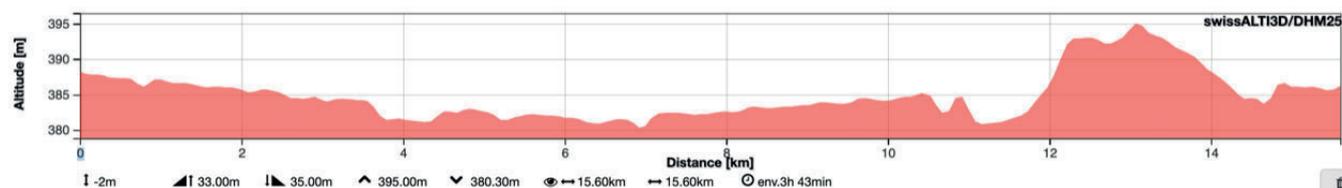
Etape 1 - CLM Illarsaz (Canton du Valais) - Aigle (Canton de Vaud)

Contre la montre individuel - 15.6 Km

10h00 - 12h00	Accueil et distribution des dossards Centre Mondial du Cyclisme, Allée Ferdi Kübler 12, Aigle
11h30	Réunion des directeurs sportifs, Centre Mondial du Cyclisme, Allée Ferdi Kübler 12, Aigle
12h45	Contrôle des développements: 15 Minutes avant le départ de chaque participant
13h00	Départ toutes les minutes
16h45	Cérémonie protocolaire au Centre Mondial du Cyclisme, Allée Ferdi Kübler 12, Aigle
17h00	Déplacement sur les lieux d'hébergement
18h00	a) Centre de vacances «Les Moineaux » le Borgel, - 74470 BELLEVAUX, Tél : 04 50 73 71 11 b) L'Echo des Montagnes, 99 route des Mudry, 74430 SEYTRoux, Tél : 04 50 74 80 08 c) LE CHALET - 238 route de chez Maurice - BELLEVAUX - 04 50 73 70 13 d) L'AROEVEN - 70 Ch. Champ Saint Martin - Les Mouilles - 74470 BELLEVAUX, Tél. 04 50 73 70 36
19h30	Repas

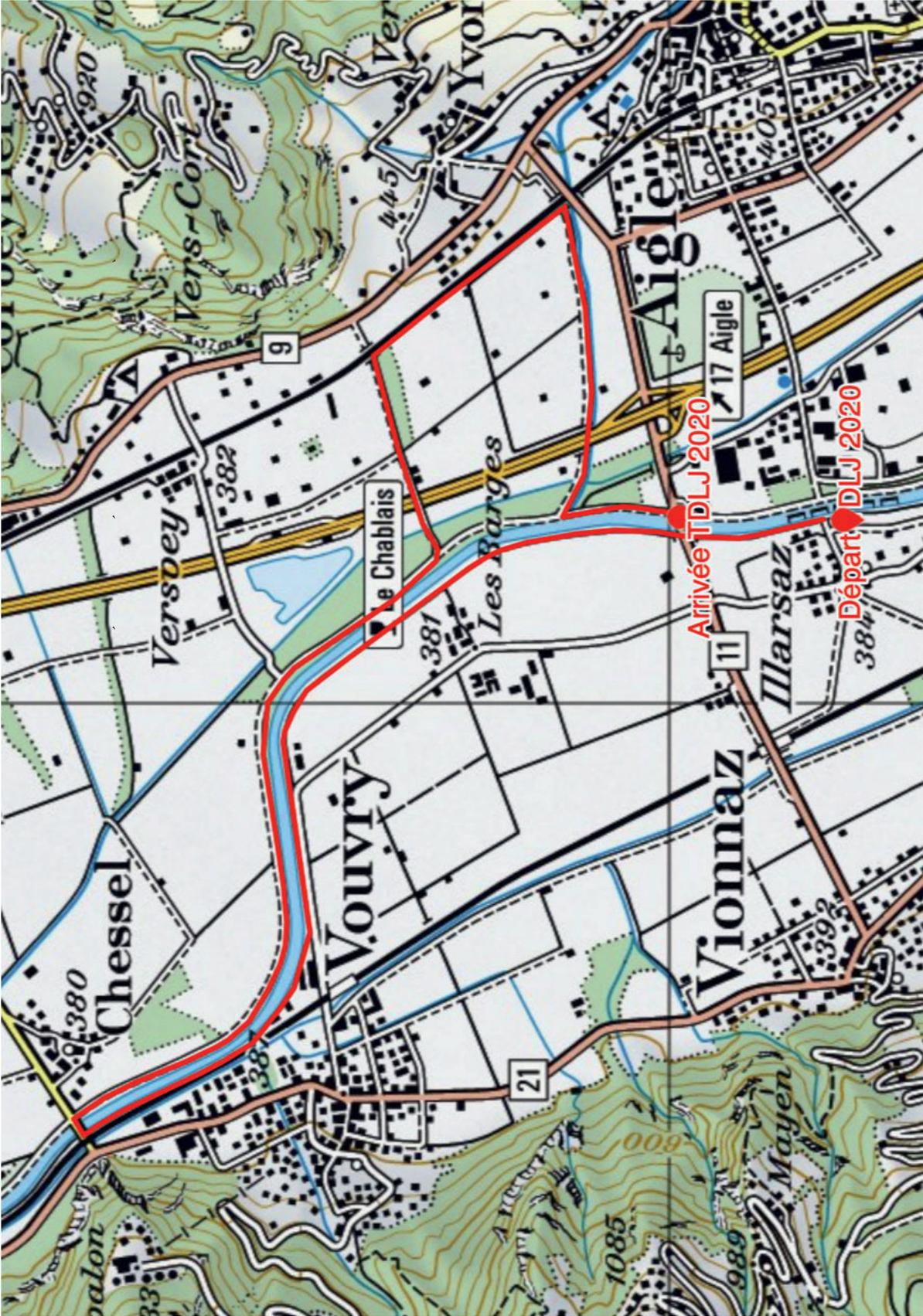
Départ	Arrivée
Rue du Vieux Pont 3, 1893 Illarsaz, Suisse Latitude : 46.312600 / Longitude : 6.932619	Chemin des Coullaux, CMC Aigle Latitude : 46.318368 / 6.932587

Mesurer distance, surface, profil



**COLLOMBEY
MURAZ**





Programme Dimanche 12 Avril 2020

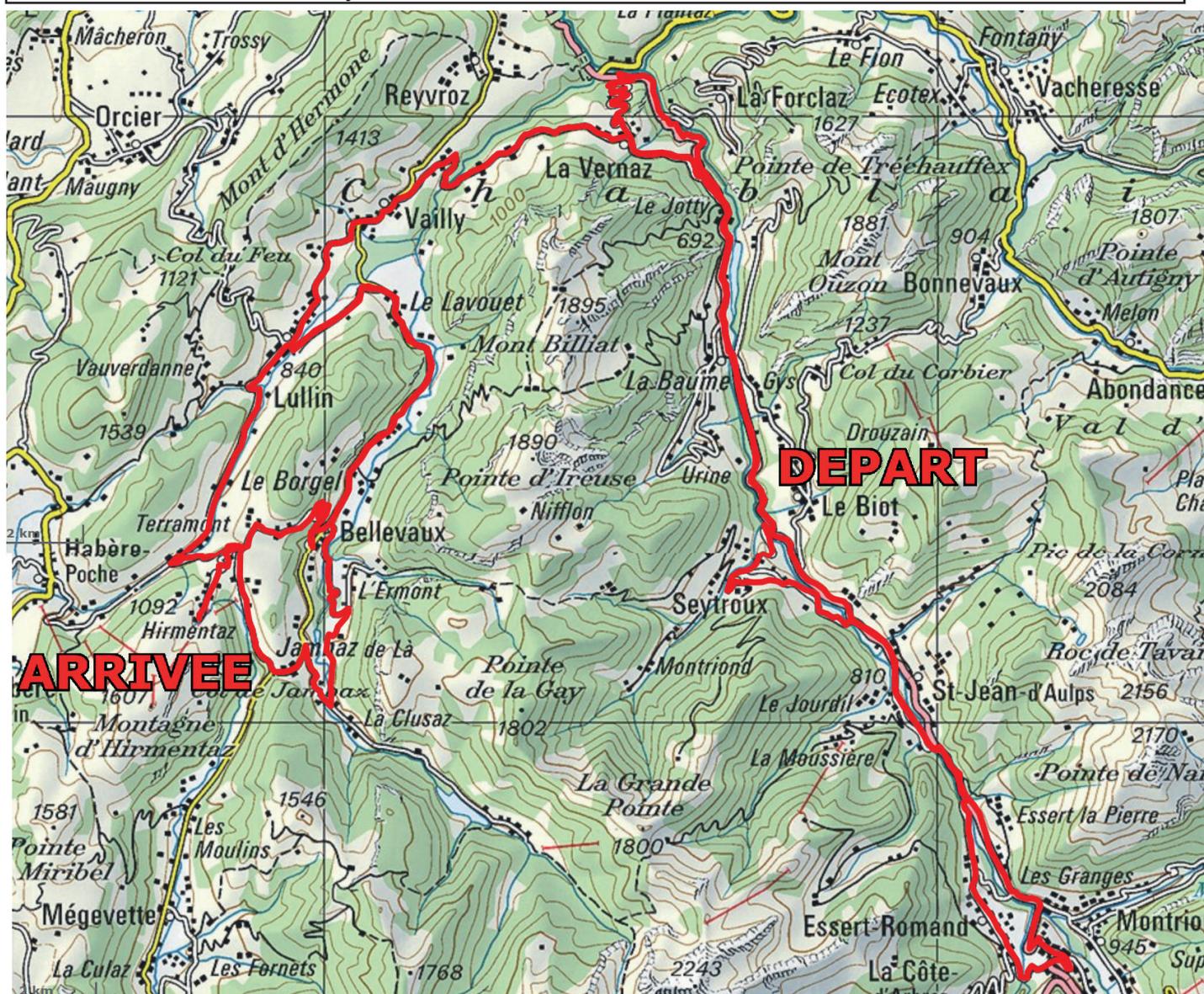
Etape 2 - Le Biot - Bellevaux - Hirmmentaz (Dpt. de Haute-Savoie)

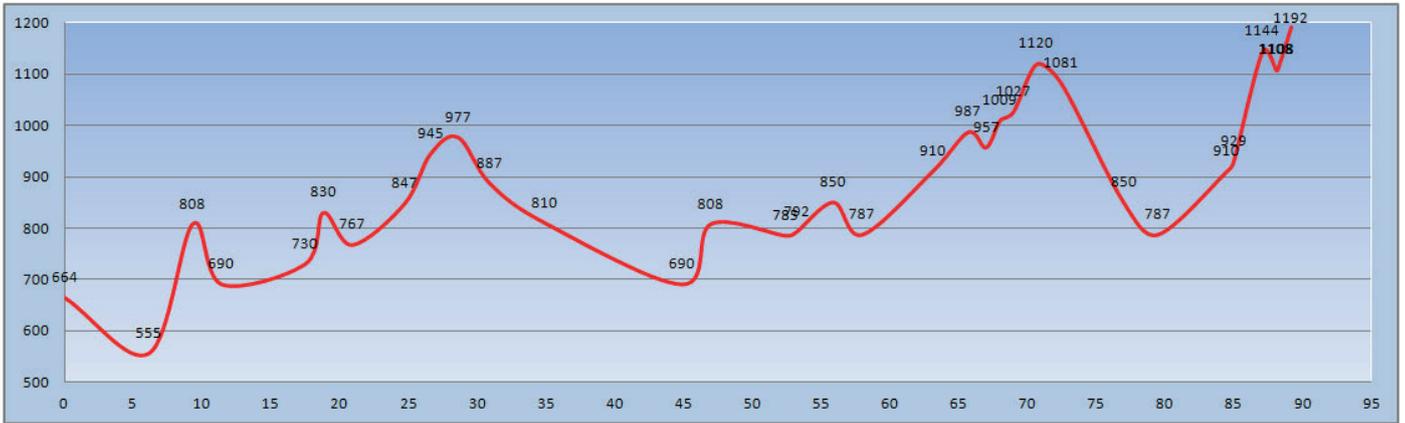
Etape en ligne de 89,2 Km Départ 12h30

08h30	Petit déjeuner avec pâtes et jambon
10h15	Départ pour Le Biot
11h10	Arrivée sur le site de départ
11h45 - 12h20	Contrôle des développements et signatures des coureurs
12h30	Départ sous conduite de la 2 ^{ème} étape
15h04	Arrivée de la course, Hirmmentaz (Bellevaux)
16h00	Cérémonie protocolaire, Parking Route d'Hirmmentaz (Bellevaux)
16h30	Déplacement vers les centres d'hébergement

Départ Le Biot, Auvergne Rhône - Alpes, France Latitude : 46.263064 / Longitude : 6.63139589	Arrivée Hirmmentaz, Bellevaux, France Latitude : 46.2467581 / Longitude : 6.5060807
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

Sprints: Km 34.9 et Km 52.4 GPM: Km 9.3 - Km 70.7 - Km 87.1
Ravitaillement: entre Vailly et Lullin

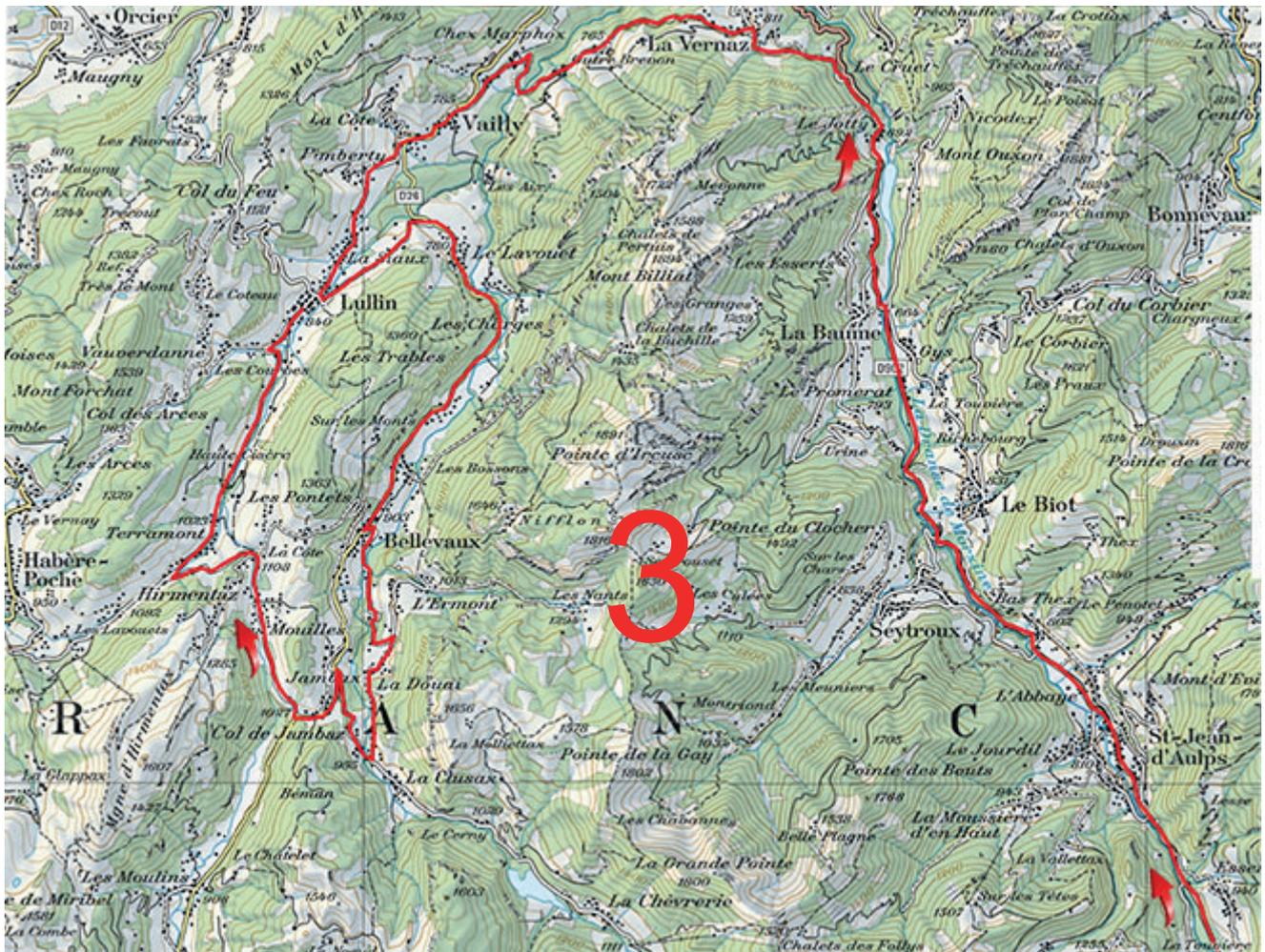
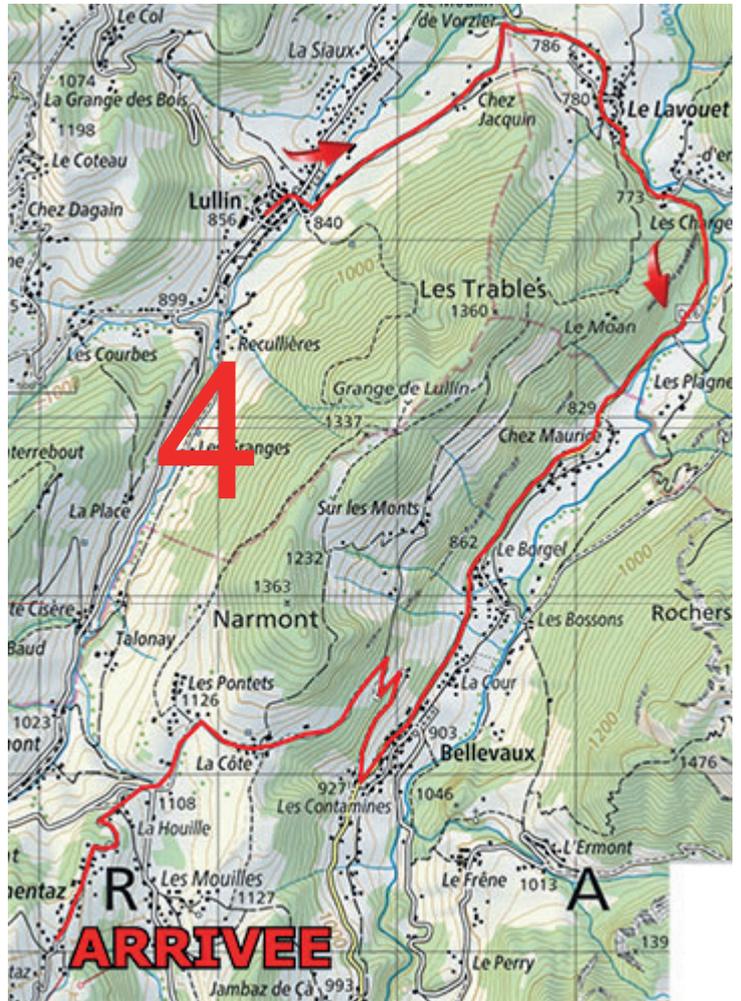
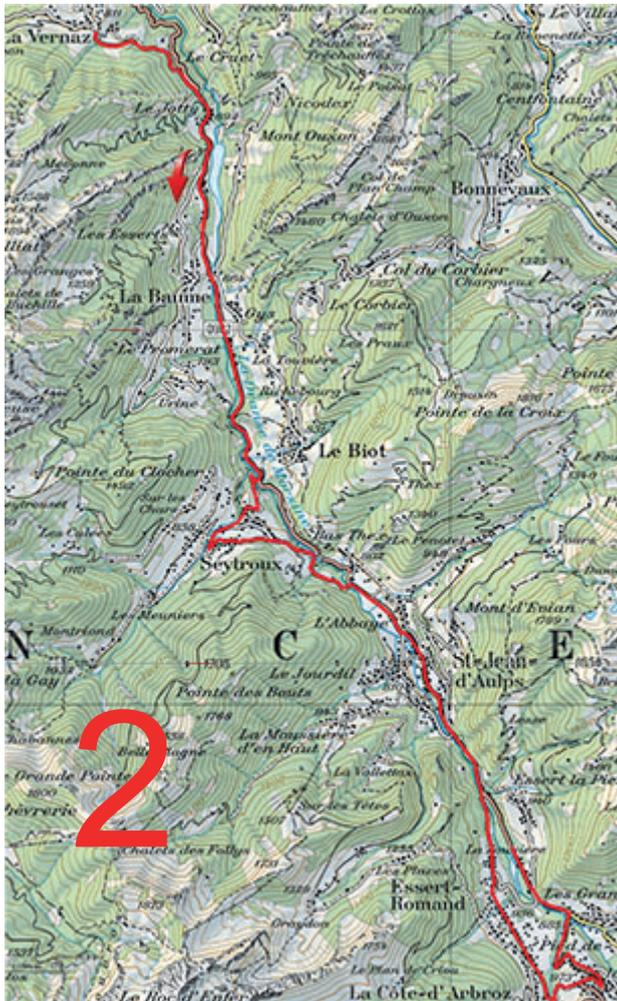




GPM: Km 9.3 - Km 70.7 - Km 87.1

Ravitaillement: entre Vailly et Lullin





Parcours	Routes empruntées	Altitude	Kms	Horaire 37 km/h
Le Biot Chef lieu : Départ fictif				12h30
Départ réel : Pont de Gys (le Biot)	CD902	664	0	12h40
Croisement CD902 – CD22A	CD22A	555	6,1	12h50
La Vernaz GPM 1	CD22A	808	9,3	12h55
Le Jotty (la Vernaz) CD22	CD902	690	11,4	12h58
Pont de la Besentière	CD902	730	17,5	13h08
Seytroux	CD294	830	18,8	13h10
Pont de la Tassonière CD193	CD902	767	20,9	13h14
Pont de la Crottaz CD902	CD328	847	24,7	13h20
Essert-Romand (Mairie)	CD328	945	26,6	13h23
Croisement CD329 – CD902	CD902	977	28,6	13h26
Pont des Plagnettes	CD902	887	30,9	13h30
Saint Jean d'Aulp Point Chaud	CD902		34,9	13h38
Le Jotty (la Vernaz) CD902	CD22	690	44,9	13h53
La Vernaz	CD22	808	47	13h56
Vailly Croisement CD22-CD26 Point Chaud	CD26	785	52,4	14h05
Sous la côte (Vailly) CD26	CD22	792	53,25	14h06
Lullin CD22	CD36	850	55,95	14h10
Croisement du Lavouet CD36	CD26	787	58	14h14
Bellevaux (Chef Lieu) CD26	VC3	910	63,1	14h22
La Douai (Bellevaux)	VC8	987	65,75	14h26
La Clusaz (Bellevaux)VC8	CD236	957	66,95	14h28
Croisement «Croix de mission » CD236- CD26	CD26	1009	68,05	14h30
Col de Jambaz CD26	CD32	1027	68,95	14h32
Les Mouilles (foyer de ski de fond) GPM 2	CD32	1120	70,75	14h35
Chez Favier (Bellevaux) CD32	CD22	1081	72,45	14h37
Lullin CD22	CD36	850	76,95	14h45
Croisement du lavouet CD36 – CD26	CD26	787	79,45	14h49
Bellevaux (Chef Lieu)	CD26	910	84,55	14h57
Croisement CD26 – VC4	VC4	929	84,95	14h57
La Côte (Bellevaux) GPM 3	VC4	1144	87,15	15h01
Croisement VC4 – CD 32	CD32	1108	88,1	15h03
Croisement CD32 – CD342	CD342	1108	88,2	15h03
Arrivée : Hirmentaz (Bellevaux)	CD342	1192	89,2	15h04

Programme Lundi 13 Avril 2020

Etape 3 - Dardagny (Canton de Genève) - Saint Genis-Pouilly (Dpt de l'Ain)

06H00	Petit déjeuner
07H00	Départ pour Dardagny GE
08H45	Arrivée sur le Site de départ, Dardagny. Route de la Donzelle, Salle comunale
09H15 - 09h50	Contrôle des développements et signature des coureurs, Dardagny. Route de la Donzelle, Salle comunale
10h00	Départ de la course, Dardagny, Route du Mandement
12h40	Arrivée à Saint-Genis, Carrefour Rue de Lyon - Rue de Genève
14h00	Cérémonie protocolaire Centre Jean Monnet 11, Rue de Gex 01630 Saint-Genis-Pouilly, France

Départ Route du Mandement, Dardagny Latitude : 46.1891802 / Longitude : 5.9985086999	Arrivée Saint Genis-Pouilly, Carrefour Rue de Lyon - Rue de Genève Latitude : 46.244829 / Longitude : 6.0222257999
---------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sprints: Km 31.9 - Km 74 - Arrivée. **GPM:** Km 43.8 - Km 86.0

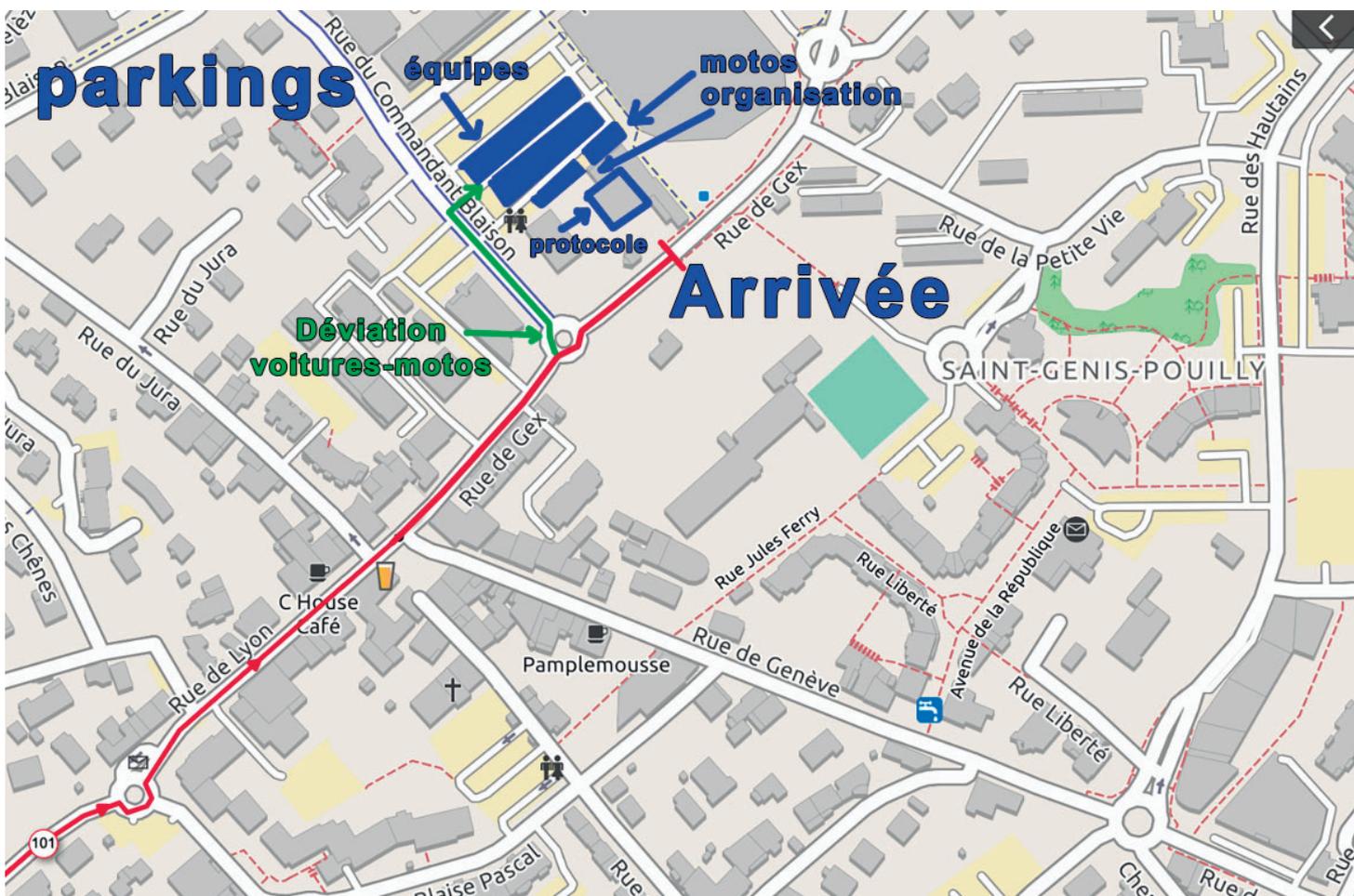
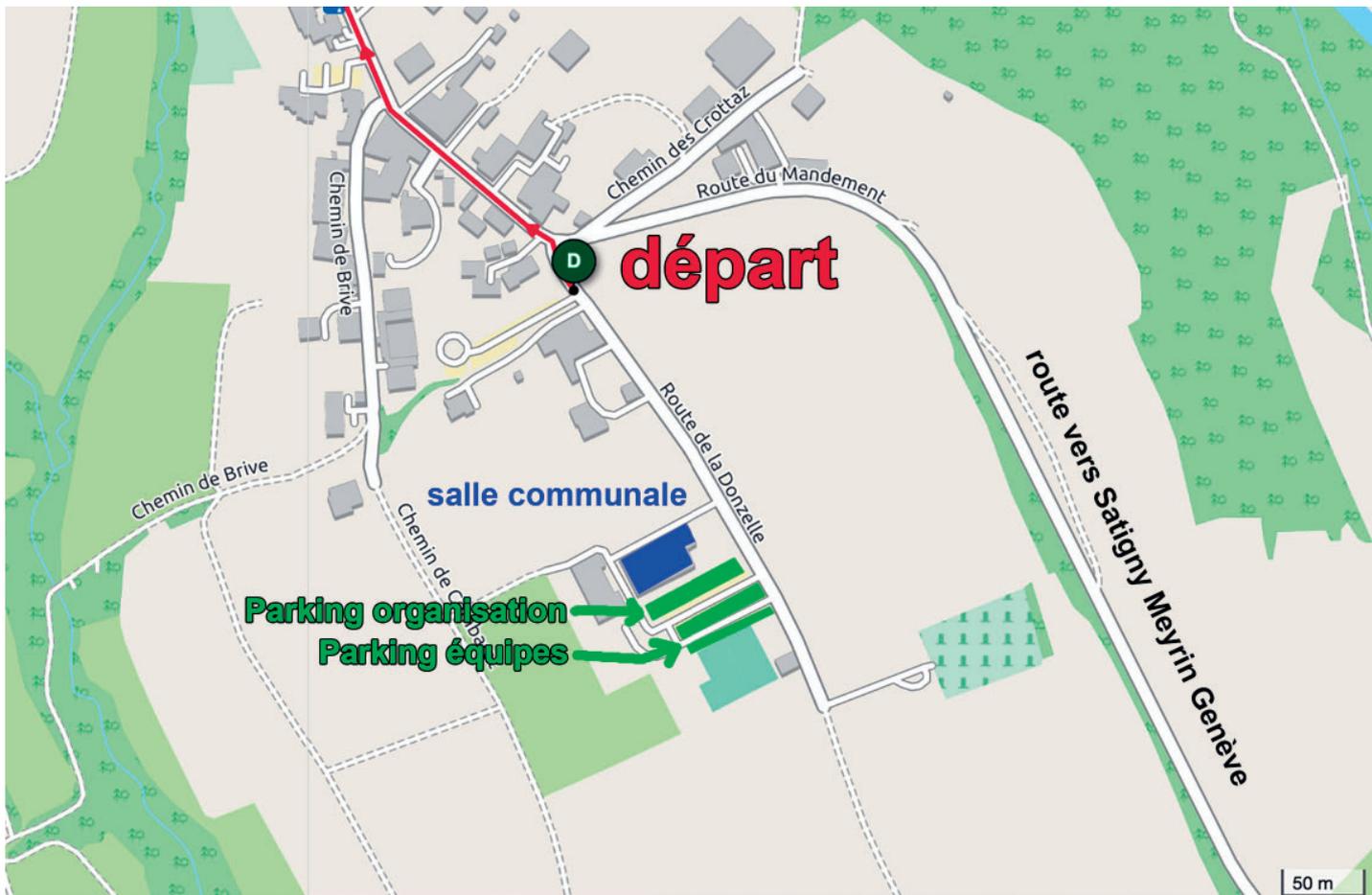
Ravitaillement: possible à chaque tour dans la montée de Challex

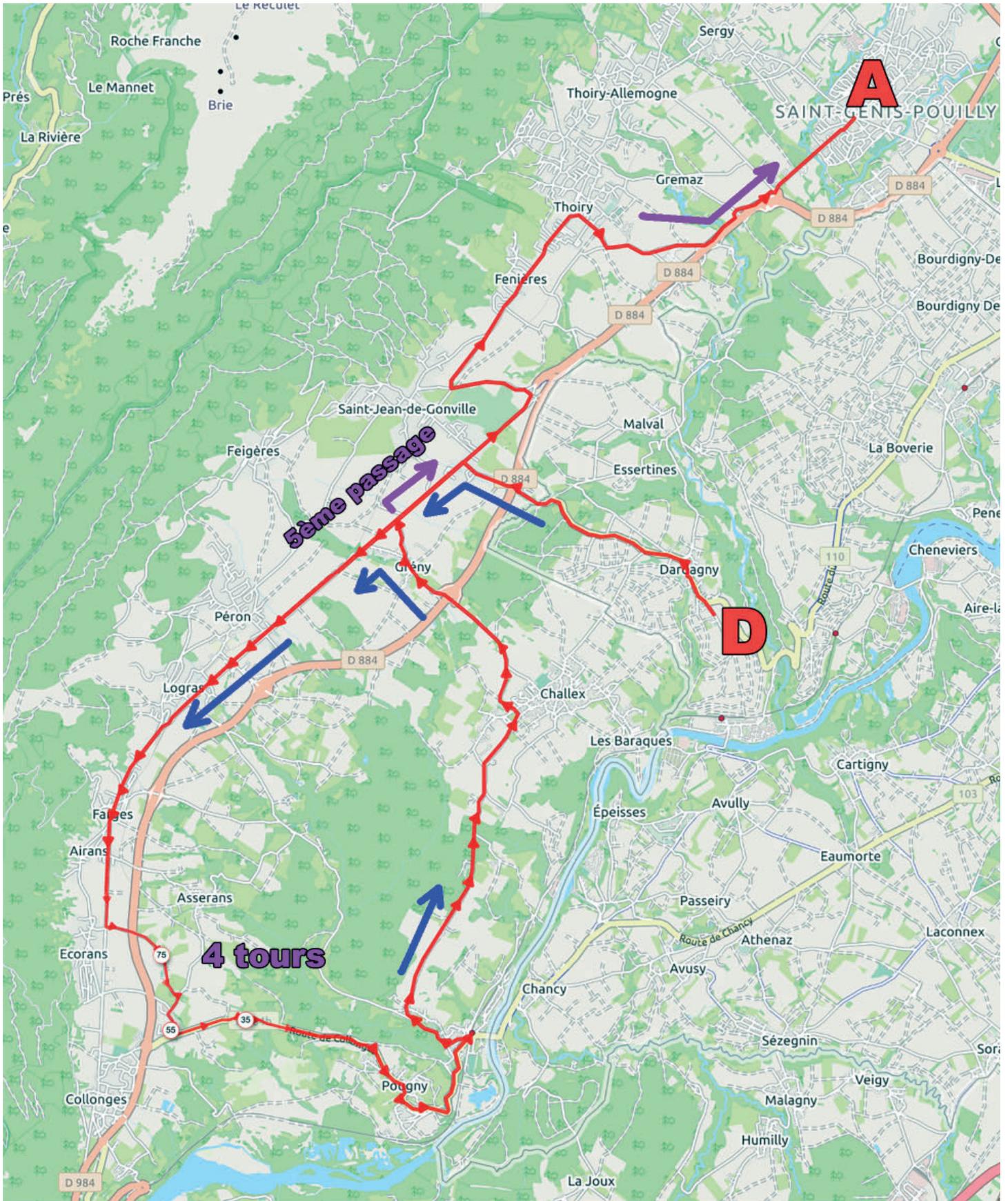


Commune
de Dardagny



**SAINT
GENIS
POUILLY**
COEUR DU PAYS DE GEX





ROUTE	ITINÉRAIRE		DIRECTION	INFOS / DANGERS	Kms	38 km/h
Départ RÉEL	Dardagny salle communale				0,0	10:00
route du mandement	Dardagny	↑	St Jean de Gonville		0,1	10:00
	Dardagny sortie village	↑	St Jean de Gonville		1,0	10:01
route de Roulave	poste frontiere France	↑	St Jean de Gonville		2,7	10:04
D984 route de Lyon	St jean de gonville	←	Collonge	Debut du circuit 1er tour	3,9	10:06
	Peron	↑	Collonge		6,9	10:10
	Peron Rond point college	↑	Collonge	rond point	7,5	10:11
	Logras	↑	Collonge		7,9	10:12
D984 rue de la République	Farges	↑	Collonge		9,0	10:14
Route de Pierre	Collonge	←	Pierre en haut		11,1	10:17
route de pierre d'en bas	Pierre en Haut	↗	Technoparc Collonge		12,5	10:19
D984b	Technoparc de Collonge sortie	←	Pougny	virages dangereux	13,0	10:20
	Pougny	↑	Pougny-gare		15,0	10:23
D76 route de la chapelle	Pougny-gare centre	←	Challex	virage dangereux	17,9	10:28
D76b route de Challex	Pougny-gare sortie village	↗	Challex		18,9	10:29
D76b route de Grény	Challex rond point	↑	Grény		22,8	10:36
D89	Greny	↑	St Jean de Gonville		25,1	10:39
D984 route de Lyon	carrefour D76b-D984	←	Collonge	Debut du circuit 2ème tour	25,8	10:40
	Peron	↑	Collonge		27,8	10:43
	Peron Rond point college	↑	Collonge	rond point	28,4	10:44
	Logras	↑	Collonge		28,8	10:45
D984 rue de la République	Farges	↑	Collonge		30,0	10:47
D984 route de Lyon	Collonge Sprint	↑	Collonge	1er Sprint	31,9	10:50
Route de Pierre	Collonge	←	Pierre en haut		32,1	10:50
route de pierre d'en bas	Pierre en Haut	↗	Technoparc Collonge		33,6	10:53
D984b	Technoparc de Collonge sortie	←	Pougny	virages dangereux	34,1	10:53
	Pougny	↑	Pougny-gare		36,1	10:57
D76 route de la chapelle	Pougny-gare centre	←	Challex	virage dangereux	38,9	11:01
D76b route de Challex	Pougny-gare sortie village	↗	Challex		40,0	11:03
D76b route de Grény	Challex rond point	↑	Grény	1er GPM	43,8	11:09
D89	Greny	↑	St Jean de Gonville		46,1	11:12
D984 route de Lyon	carrefour D76b-D984	←	Collonge	Debut du circuit 3ème tour	46,8	11:13
	Peron	↑	Collonge		48,9	11:17
	Peron Rond point college	↑	Collonge	rond point	49,5	11:18
	Logras	↑	Collonge		49,9	11:18
D984 rue de la République	Farges	↑	Collonge		51,0	11:20
Route de Pierre	Collonge	←	Pierre en haut		53,2	11:24
route de pierre d'en bas	Pierre en Haut	↗	Technoparc Collonge		54,6	11:26
D984b	Technoparc de Collonge sortie	←	Pougny	virages dangereux	55,1	11:27
	Pougny	↑	Pougny-gare		57,2	11:30
D76 route de la chapelle	Pougny-gare centre	←	Challex	virage dangereux	60,0	11:34
D76b route de Challex	Pougny-gare sortie village	↗	Challex	Debut zone de ravitaillement	61,0	11:36
D76b route de Grény	Challex rond point	↑	Grény	fin zone de ravitaillement	64,9	11:42
D89	Greny	↑	St Jean de Gonville		67,1	11:45
D984 route de Lyon	carrefour D76b-D984	←	Collonge	Debut du circuit 4ème tour	67,9	11:47
	Peron	↑	Collonge		69,9	11:50
	Peron Rond point college	↑	Collonge	rond point	70,4	11:51
	Logras	↑	Collonge		70,8	11:51
D984 rue de la République	Farges	↑	Collonge		72,0	11:53
D984 route de Lyon	Collonge Sprint	↑	Collonge	2ème Sprint	74,0	11:56
Route de Pierre	Collonge	←	Pierre en haut		74,2	11:57
route de pierre d'en bas	Pierre en Haut	↗	Technoparc Collonge		75,6	11:59
D984b	Technoparc de Collonge sortie	←	Pougny	virages dangereux	76,1	12:00
	Pougny	↑	Pougny-gare		78,3	12:03
D76 route de la chapelle	Pougny-gare centre	←	Challex	virage dangereux	81,1	12:08
D76b route de Challex	Pougny-gare sortie village	↗	Challex		82,1	12:09
D76b route de Grény	Challex rond point	↑	Grény	2ème GPM	86,0	12:15
D89	Greny	↑	St Jean de Gonville		88,1	12:19
D984 route de Lyon	carrefour D76b-D984	→	St Jean de Gonville	Fin du circuit	88,9	12:20
D984 route de Lyon	St jean de gonville	↑	St Genis		89,5	12:21
Route du chêne	Intersection D984-Route du chêne	←	St Jean de Gonville		91,1	12:23
D89d vie de l'étraz	Route du chêne-D89d vie de l'étraz	→	Fénières-Thoiry		92,1	12:25
D89	Fénières	↑	Thoiry		93,0	12:26
Rue de la gare	Thoiry	→	val Thoiry	rond point	94,8	12:29
Chemin de Pré-Jacquet	val Thoiry	←	St Genis		95,9	12:31
Avenue du Mont Blanc	St Genis Rond point entrée	↑	St Genis centre		97,6	12:34
Arrivée	Arrivée St Genis centre rue de Gex		Arrivée		99,2	12:36

TOUR DU LEMAN JUNIORS
Trophée franco-suisse de cyclisme
COURSE 'U19' PAR ÉTAPES DU 11 AU 13 AVRIL 2020

REGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve TOUR DU LEMAN JUNIORS - TROPHEE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME est organisée conjointement par le Cyclophile Aigle, l'UC Montheysanne, l'UC Gessienne, les Associations Cantonales de Genève, Vaud, Valais pour la Suisse et les Comités FFC de l'Ain et de la Haute Savoie pour la France, sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale. Le Tour du Léman Juniors se dispute du 11 au 13 Avril 2020.

1. TYPE D'ÉPREUVE

Course par étapes, épreuve réservée aux athlètes de la catégorie hommes JUNIORS (2002 - 2003). Elle est inscrite aux calendriers de la FFC et de Swiss-Cycling.

2. PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes nationales étrangères (hors FRA et SUI), cantonales, régionales, de comités départementaux et aux clubs (entre 4 et 6 coureurs par équipe). Le comité du Tour du Léman Juniors se réserve le droit de valider ou non les équipes nationales. Inscriptions limitées à 150 coureurs.

3. PERMANENCES DE DEPART ET D'ARRIVEE FINALE

La permanence de départ se tient au Centre Mondial du Cyclisme à Aigle (Suisse), Chemin de la Mêlée 12, le samedi 11 avril de 09h30 à 11h30.

La permanence d'arrivée et la cérémonie protocolaire finale se dérouleront au Centre Culturel Jean Monnet, 11 rue de Gex à Saint-Genis-Pouilly, France, le lundi 13 avril 2020.

4. MATERIEL ET RADIO

Le retrait des dossards et des transpondeurs se fait à la permanence, Centre Mondial du Cyclisme Aigle de 10h00 à 12h00. Fréquence Radio-Tour 165.225 MHz

Les dossards sont à garder pour les 3 courses. Les transpondeurs sont fixés du côté gauche du vélo, utilisé en course à environ 120 cm du point le plus éloigné de la roue avant. Ils seront à rendre le lundi 13 Avril après l'arrivée à Saint-Genis Pouilly.

L'épreuve se court avec un vélo de route.

Pour le contre la montre du samedi du 11 avril, les vélos de contre la montre sont autorisés.

5. DELAIS D'ELIMINATION

Dans l'étape 1, le délai d'arrivée est de 25% du temps du vainqueur.

Et lors des 2ème et 3ème étape, 15% du temps du vainqueur.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des commissaires se réserve le droit d'allonger ces délais.

Étapes 2 et 3 : tout coureur doublé par la tête de course sera mis hors course

6. LES ETAPES

☐ 1ère étape : CLM Illarsaz (Canton du Valais) – Aigle Centre Mondial du Cyclisme (Canton de Vaud)

☐ 2ème étape : Le Biot – Bellevaux - Hirmentaz (Dpt de Haute-Savoie)

☐ 3ème étape : Dardagny (Canton de Genève) – Saint-Genis Pouilly (Dpt de l'Ain)

7. CONTRE LA MONTRE

Les coureurs partiront dans le sens inverse des dossards par bloc afin de permettre à chaque directeur sportif de suivre ses coureurs. L'attribution des dossards se fait en fonction de l'ordre du tableau d'inscription.

Les départs seront donnés de 1' en 1', les coureurs doivent se présenter au plus tard 15 minutes avant leur départ pour signature de la feuille de départ et contrôle du vélo (développement et prolongateurs).

Le parcours est libre à la reconnaissance jusqu'au premier départ.

8. CLASSEMENT GENERAL

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes.

Le premier du classement général individuel porte le maillot de leader du Tour du Léman Juniors.

Pour être classé au classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

En cas d'égalité, l'article 2.6.015 du règlement de l'UCI sera appliqué pour déterminer l'ordre du classement.

Classement général par équipes : un trophée sera remis à la meilleure équipe du Tour du Léman à l'issue de la cérémonie protocolaire finale.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, dans toutes les étapes. Dans les classements d'étape, en cas d'ex æquo, les équipes réalisant le même temps sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs au classement de la dernière étape.

9. PRIX

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2'200 €. Les prix seront remis exclusivement le lundi 13 avril lors de la réception finale au Centre Culturel Jean Monnet situé au 11 rue de Gex à Saint-Genis-Pouilly. Les coureurs absents à la cérémonie finale ne recevront pas leur prix.

10. MAILLOT JAUNE

Le premier du classement général individuel porte le maillot jaune de leader du Tour du Léman Juniors. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent, sous les couleurs de son club, lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.015 du règlement UCI.

11. MAILLOT VERT

Prix «Phillipe Simonet» pour le meilleur sprinter.

Ce prix récompense le meilleur sprinter de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points obtenus lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le coureur se présentera avec son maillot distinctif.

Les sprints suivants comptent pour le classement aux points :

- ☐ • Les sprints volants;
- ☐ • Les sprints d'arrivées d'étapes, à l'exception des arrivées aux sommets.

A chaque sprint, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex æquo au classement général final aux points, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI

Les sprints volants sont signalés comme suit :

- ☐ A 500 mètres de la ligne : PANNEAU SPRINT
- ☐ Sur la ligne : PANNEAU SPRINT

Le premier du classement aux points porte le maillot vert de leader.

12. MAILLOT ROUGE

Prix « Centre Mondial du Cyclisme » de la combativité.

Ce prix met en lumière, l'audace, le dépassement de soi, et toutes les valeurs essentielles qui font du cyclisme un sport d'exception.

Le Comité d'organisation délibère à l'arrivée de l'étape, afin de désigner le combatif du jour. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot. Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 plus combatifs. A cette occasion, le coureur se présentera avec son maillot distinctif.

13. MAILLOT À POIS

Prix « Centre de vacances les Moineaux » du meilleur grimpeur.

Ce prix récompense le meilleur grimpeur de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points que les coureurs obtiendront lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le coureur se présentera avec son maillot distinctif.

Classement du prix de la montagne

A chaque passage du prix de la montagne, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points.

En cas d'ex æquo au classement général final du prix de la montagne, les coureurs sont départagés conformément à

Le prix de la montagne est signalé comme suit :

☒ à 500 mètres de la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE

☒ sur la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE

Le premier du classement du prix de la montagne porte le maillot à pois « Les Moineaux » de leader.

14. MAILLOT BLANC

Le meilleur junior 1ère année au classement individuel au temps porte le maillot blanc « Dom Cycle » de leader.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale une prime sera versée au meilleur jeune du classement général.

15. MAILLOT BLEU

Ce prix récompense le meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale une prime sera versée au meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman (coureurs issus d'une équipe de Vaud, Valais, Genève, Haute Savoie et l'Ain).

16. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole dans un délai de 10 minutes.

☒ Les 3 premiers de l'étape

☒ Les leaders des classements annexes suivants, dans l'ordre:

- Meilleur junior de 1ère année (Maillot blanc)
- Prix de la montagne (Maillot à pois)
- Points (Maillot vert)
- Combativité (Maillot rouge)
- Meilleur junior du territoire du Conseil du Léman (Maillot bleu)
- Général individuel (Maillot jaune)
- Classement par équipe : récompensé lors de la cérémonie protocolaire finale

Après l'étape finale, la présence de tous les coureurs sera requise lors de la cérémonie officielle de remise des prix au Centre Culturel Jean Monnet situé au 11 rue de Gex à Saint-Genis-Pouilly (France).

17. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

18. DEVELOPPEMENT

Règlementation UCI : Développement « juniors », 7,93 m maximum.

19. DEPANNAGE

L'organisation prévoit un service d'assistance technique neutre (deux voitures, ou il sera demandé une voiture de DS pour faire voiture neutre) pour le dépannage de l'ensemble des coureurs.

Pour le contre la montre (étape 1), ainsi que pour les étapes 2 et 3 les voitures suiveuses sont autorisées.

Tous les chauffeurs doivent respecter les distances de sécurité (Règlement UCI) derrière les coureurs, notamment lorsque ceux-ci ont doublé un coureur retardé. Ils doivent connaître les règlements en vigueur et être licenciés par leur Fédération.

20. INCIDENTS DE COURSE DANS LE FINAL

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 du règlement UCI sont appliqués.

La règle du dernier km s'applique uniquement pour l'étape 3.

21. CONTROLE ANTIDOPAGE

Selon la réglementation UCI en vigueur, chaque organisateur doit prévoir un local pour les contrôles.

22. CONTROLE DES SIGNATURES

Tous les coureurs signent la feuille de présence au plus tard 10 minutes avant le départ de chaque étape. Les coureurs qui ne signent pas la feuille de départ seront pénalisés selon le règlement UCI.

23. HEBERGEMENTS ET REPAS

Les coureurs et accompagnateurs (3 maximum par équipe) sont hébergés pour la totalité de l'épreuve, soit 2 nuitées, 2 petits déjeuners, 2 repas. Si des coureurs ou accompagnateurs ne veulent pas être hébergés le montant de l'inscription reste le même.

Le montant de l'inscription, obligatoire pour les coureurs (4 mini - 6 maxi par équipe) et pour au moins 1 accompagnant (3 maxi par équipe) comprend l'engagement à la course + l'hébergement et les repas du samedi soir au lundi matin. Lingerie fournie par l'organisateur. Les serviettes de toilette doivent par contre être apportées par les participants. Le responsable d'équipe doit dormir dans les locaux d'hébergement et reste responsable de leurs coureurs (mineurs).

Ajouter un article : Le montant de l'inscription doit être réglé avant le 29 février 2020. A défaut, l'équipe ne sera pas retenue. En aucun cas un remboursement sera effectué.

24. ABANDONS

Selon réglementation UCI en vigueur.

25. SERVICES MEDICAUX

Un service médical est à la disposition des coureurs pendant et après la course. Les équipes du Service Médical peuvent intervenir à la demande des coureurs à tout instant. Ils suivent la course dans une voiture. Une liste des hôpitaux est ajoutée au livre de route.

26. VOITURES SUIVEUSES - SECURITE

Un véhicule FIN de COURSE est engagé dans chaque étape. Pour la 2ème et 3ème étape, les directeurs sportifs ou responsables d'équipes pourront suivre leurs coureurs.

Chaque chauffeur d'une voiture officielle est tenu d'avoir une licence officielle et de respecter le code de la route, ainsi que les directives de la direction de la course et/ou des membres du jury des commissaires.

La caravane de la course sera accompagnée par des signaleurs mobiles qui se chargeront d'assurer la sécurité durant la course.

27. PARCOURS

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel tel que décrit dans le dossier et signalé sur le circuit, ils sont censés connaître le dit parcours. Les infractions seront sanctionnées par le Collège des commissaires.

28. ECOCITOYENNETE

Il est interdit pour les coureurs de jeter des déchets ou des bidons vides sur la voie publique ainsi que pour le personnel des voitures de la caravane de course. Des sanctions seront appliquées selon le règlement UCI.

29. CLAUSE FINALE

Le présent règlement peut être modifié par le collège des commissaires sur proposition et en concertation avec les organisateurs.

Tous les cas techniques qui ne sont pas abordés dans le présent règlement seront traités par le collège des Commissaires en concertation avec les organisateurs. Tous les autres cas seront réglés par le représentant du CO.

30. DISPOSITIONS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents survenant aux coureurs ou dont ils pourraient être la cause. Tous les coureurs et suiveurs ont l'obligation de se conformer aux règlements sur la circulation routière, ainsi qu'aux ordres des commissaires.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chutes ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Nous vous conseillons d'avoir une assurance avec couverture européenne.

Dépose des vélos :

Un local sera mis à la disposition des équipes pour le stockage des vélos dans les hébergements. Ce local sera fermé à clé la nuit mais l'organisateur et l'hébergeur déclinent toute responsabilité en cas de vol (prévoir câble avec cadenas). Toute dégradation constatée dans les chambres sera facturée aux personnes concernées.

Les chauffeurs de tous véhicules devront impérativement se conformer à la signalisation mise en place.



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE

